

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1311

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 43

ÉTAT C

« Contrôle et exploitation aériens »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Soutien aux prestations de l'aviation civile	0	9 397 611
<i>dont titre 2</i>	0	4 308 569
Navigation aérienne	0	10 000 000
Transports aériens, surveillance et certification	0	4 200 000
TOTAUX	0	23 597 611
SOLDE	-23 597 611	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Soutien aux prestations de l'aviation civile	0	9 397 611
<i>dont titre 2</i>	0	4 308 569
Navigation aérienne	0	5 000 000
Transports aériens, surveillance et certification	0	4 200 000
TOTAUX	0	18 597 611
SOLDE	-18 597 611	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme annoncé par le Gouvernement lors du dépôt du PLF 2025, dans le cadre de mesures visant à atteindre 5 % du PIB, cet amendement minore les autorisations d'engagement et crédits de paiement de la mission « Contrôle et exploitation aériens ». Ainsi, le présent amendement procède à une annulation de crédits sur le programme 613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile » à hauteur de 9,4 M€ en AE et 9,4 M€ en CP, le programme 612 « Navigation aérienne » à hauteur de 10,0 M€ en AE et 5,0 M€ en CP, le programme 614 « Transports aériens, surveillance et certification » à hauteur de 4,2 M€ en AE et 4,2 M€ en CP.

Ces annulations portent principalement sur le lissage de certains investissements. Il en résulte un total d'annulations de 23,6 M€ en AE et 18,6 M€ en CP sur le périmètre de la mission.

Parmi ces annulations, 4,6 M€ en AE et CP sont des annulations de crédits de titre 2 et de SCSP liées aux mesures transversales prises en matière de masse salariale (indemnités journalières, ajout de deux jours de carence).